

Compte-rendu provisoire du Conseil d'école du 13 novembre 2019

Directeur: M. SANSEBASTIAN Gilles

Représentants des Enseignants : Mme Bonifay, Mme Ménier, Mme Marcel-Huet, Mme Dovillers, Mme Awad, Mme Nadon, M Ruiz, Mme Jaffres

Invités: M Wajnberg (proviseur), Mme Gayer et Mme Sacco (enseignantes); Mme Le Berre (enseignante anglais); Mme Ayuba et Mme Kasuga (enseignantes japonais); M. Mabillot (enseignant FLSco).

Absents : Mme Lemahieu (asem); M Guilbert (enseignant)

Représentants des parents LFT-FAPEE: M Vilquin, Mme Cosmao, M El Nashar, Mme Mohamed, M Rosier (remplaçant M Borghi), Mme Grosset, Mme Vincon Yamamoto, Mme Vaes

Excusés: M Fabvre, DAF, Mme Mattossi, Inspectrice de l'Education Nationale en résidence à Pékin.

Mme Marcel-Huet, représentant les personnels, est désignée secrétaire de séance et M El Nashar, représentant des parents, secrétaire adjoint.

Le conseil commence à 16h00 avec un mot d'accueil de la part du président de séance, M SANSEBASTIAN, directeur de l'école primaire, souhaitant la bienvenue et remerciant chaleureusement les parents élus et le corps enseignant, il procède à un tour de table pour présenter les membres du conseil.

Approbation de l'ordre du jour avec ajout d'une question des parents d'élèves (7.) arrivée tardivement.

Vote pour adoption du procès-verbal du conseil d'école du 30 mai 2019 (envoyé par mail) :

POUR : 16

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Le procès-verbal du conseil d'école du 30 mai 2019 est adopté à l'unanimité.

ATTRIBUTIONS DU CONSEIL D'ECOLE : ROLE ET FONCTIONNEMENT

Le document en annexe 1 a été envoyé en même temps que l'invitation à tous les membres du conseil d'école et ne soulève pas de questions particulières.

Le conseil donne son accord pour maintenir la composition actuelle: 8 représentants des professeurs + 8 représentants des parents d'élèves.

BILAN DE LA RENTREE SCOLAIRE

Personnels

M. le directeur présente les nouveaux personnels à cette rentrée 2019 :

- . Mme Bonifay (M2)
- . Mme Dohen (M4)
- . Mme Jallerat (M7)
- . Mme Allard (CPE)
- . M Boumghar (CE2B)
- . Mme Cazerès (FLSco)

L'école est donc désormais composée de 33 classes, 9 en maternelle et 24 en élémentaire.

Une classe de CM1 a été ouverte à la rentrée 2019 (montée de cohorte : 5 CE2 deviennent 5 CM1). La structure se stabilisera ainsi à 34 classes l'année prochaine.

Effectifs

Niveau	Nombre de Classes	Rentrée 2019	
		Effectifs	Moyenne par classe
PS	2*	56	28
MS	3*	65	21,7
GS	4*	101	25,3
CP	5	121	24,2
CE1	5	124	24,8
CE2	5	123	24,6
CM1	5	140	28
CM2	4	113	28,3
Total	33	843	25,5

(*) : dont huit classes multiâge regroupant des élèves de PS, MS et GS

Pour répondre aux parents, le directeur indique que le nombre total des élèves en primaire a atteint 843 élèves cette année, avec une moyenne de 25,5 par classe. Le cycle 3 reste cependant le niveau le plus chargé avec une moyenne de 28 élèves.

Il ajoute que l'école fait de son mieux pour rester à la limite convenable des élèves dans les classes, et que dans quelques cas exceptionnels, on peut accepter un maximum de 30 élèves.

Matériel

Pour accueillir la classe supplémentaire, nous avons transformé la salle informatique en salle de classe pour le CM2A. Cela a été compensé par l'achat de 70 chromebooks (5 par classe du CE2 au CM2) et va dans le sens des recommandations faites par l'Education Nationale (des outils informatiques à disposition dans la classe plutôt qu'une salle dédiée).

Grâce au travail de M Fernandez et M Van Langendonck, du service informatique, un inventaire complet du matériel existant a pu être effectué et nous avons travaillé à une nouvelle répartition de celui-ci.

Maternelle : 1 Ipad Mini + 4 tablettes Nexus par classe + 1 ordinateur fixe

CP et CE1 : 6 Asus Transformer Pad par classe + 1 ordinateur fixe

CE2 : 6 Asus Transformer Pad + 5 chromebooks par classe + 1 ordinateur fixe

CM1 et CM2 : 6 Asus ZenPad + 5 chromebooks + 2 ordinateurs fixes par classe

Un représentant des parents demande comment est utilisé ce matériel. Les enseignants et le directeur répondent que nous sommes passés d'un enseignement de l'informatique à une utilisation des outils informatiques dans le cadre des apprentissages pour une utilisation raisonnée de celui-ci. Les recherches informatiques se font toujours en fonction des besoins, avec un traitement de textes toujours lié à des projets pédagogiques définis en amont.

Les enseignants rassurent les parents et soulignent qu'il n'y a aucun souci relatif à l'utilisation de ce matériel, qui reste contrôlé par des pare-feu et des mécanismes efficaces de sécurité. Les élèves sont contents d'avoir les tablettes et les chromebooks en classe et ont du plaisir à les utiliser.

Une représentante des parents d'élèves fait part d'une demande de certains parents d'assister à des moments de classe de deux heures dans l'année. Le proviseur répond que la demande semble difficile à satisfaire pour préserver le bon fonctionnement des classes; il reconnaît que la communication doit sans doute être améliorée pour expliquer aux parents notamment japonophones le fonctionnement du système scolaire français; l'information du travail fait en classe est toujours perfectible et la participation des parents sur des événements ponctuels souhaitable (pique nique des familles, fête de l'école, sorties) mais la classe est le lieu privilégié de la relation pédagogique et éducative entre les élèves et leur enseignant. Les enseignants font remarquer que la demande surprend puisqu'ils ont par ailleurs du mal à trouver parfois des parents disponibles pour accompagner les sorties en élémentaire. Ils redisent leur disponibilité pour rencontrer les parents qui le souhaitent afin de répondre aux questions et préoccupations.

Présentation des projets de classe découverte

Le directeur rappelle que ces projets sont des choix pédagogiques appartenant aux enseignants des classes qui acceptent de les mener. Il sait tout l'investissement que cela demande et tient à les remercier sincèrement, saluant le nombre élevé de ces projets.

Classe rousse à Nagano	CE1 A,C et E	19 au 22 novembre	21000 Yens
Prozap Football à Hanoi (Projet Zone Asie Pacifique)	20 élèves de CM1 et CM2	11 au 14 décembre	90000 Yens
Classe culturelle à Sakura	CM1 A et D	mai- juin 2020	< à 30000 Yens
Classe à Chiba	CE1 D et CE2 E	14 au 17 avril	< à 30000 Yens
Classe à Myoko Mura	CM2 B, C et D	mai 2020	30000 Yens
Classe à Nagano	CP B et E	7 au 10 avril	< à 30000 Yens

Pour que la classe découverte ait lieu, 80 % des élèves au minimum doivent partir. Les budgets sont en cours de finalisation et ne dépasseront pas le plafond des voyages au Japon (50.000 ¥).

La Caisse de solidarité participe au financement des classes de découverte sur sollicitation des familles. Il ne faut pas hésiter à faire des demandes.

Un représentant des parents d'élèves demande s'il est possible d'utiliser les transports en communs pour ces voyages dans un souci de respect de l'environnement. Une enseignante répond que le moyen utilisé actuellement (bus collectifs) est certainement, compte tenu de nos contraintes, le plus adapté et le directeur rappelle que c'est aussi le plus sécuritaire pour nos élèves.

CALENDRIER DES EVENEMENTS A VENIR

- Semaine des lycées français du monde : 18 au 22 novembre
- Chorales de Noël : Décembre
- Course de Noël solidaire maternelle : 11 décembre (matin) : report au 18 décembre en cas de pluie
- Course de Noël solidaire élémentaire : 17 décembre : report au 19 décembre en cas de pluie
- Semaine Olympique et Paralympique 2020 (SOP 2020) : 3 au 8 février

- Mois de la Francophonie / Nuit de la lecture : mars
- Semaine des mathématiques : mars
- Accueil de l'école Suzuki: projet culturel 10 avril
- Semaine des sciences : mai - juin
- Fête de l'école : 30 mai
- Fête de la musique : juin
- Mini olympiades CE1, CM1 et CM2 : juin

Fils rouges tout au long de l'année :

- Parcours citoyen : s'engager dans une action collective événementielle : tournoi TREFLE et TOKYO 2020
- Parcours d'éducation artistique et culturel : les arts du son

Le proviseur ajoute qu'il a rencontré récemment l'organisation Nippon Festival en vue des préparations aux Jeux Olympiques et la participation des écoles, et explique que des ateliers seront proposés le weekend pour les enfants de 10 ans. L'information sera relayée aux parents du primaire.

QUESTIONS DIVERSES

Questions FLT-*fapée* pour le conseil d'école du 13 novembre 2019

Traitées dans le désordre et regroupées par thèmes :

1. Quelles sont les actions menées pour augmenter l'offre et surtout la capacité des activités périscolaires les plus populaires?

Nous faisons au mieux avec les espaces disponibles et nos contraintes horaires.

Lorsque c'est possible, nous ouvrons un second groupe pour satisfaire la demande (exemple de la comédie musicale).

Lorsque nous n'avons d'espace disponible, la solution privilégiée est de développer des activités le samedi matin (exemple du football).

2. Récréations :

→ Pourriez-vous communiquer les statistiques sur les accidents depuis la rentrée 2019 ?

→ Est-ce que vous pouvez re-expliquer l'organisation de la surveillance des récréations et particulièrement de ce qui peut se passer dans les toilettes ?

→ Comment rendre la récréation plus agréable pour les enfants ? D'autres équipements ?

Il y a eu 7 accidents depuis le début de l'année (2 en maternelle et 5 en primaire) et 2 appels d'Ambulance (1 en maternelle et 1 en élémentaire). Il est difficile de dire si c'est plus ou moins que les années précédentes.

La surveillance est organisée en conseil des maîtres. Lors des récréations, 4 ou 5 adultes sont systématiquement dans la cour à un point de surveillance pré-défini. Le fonctionnement est le même sur le temps de la pause méridienne mais cette surveillance sur ce temps là est assurée par les a.s.m.s en maternelle et par des animateurs en élémentaire.

Les enseignants et le directeur soulignent que nous travaillons dans une école où il n'y a que très peu de soucis. Ils assurent également qu'ils seront plus vigilants sur les problèmes qui pourraient se poser dans les toilettes. Il faut continuer à inviter les enfants à venir voir les adultes en cas de besoin, ce qu'ils font déjà très bien.

Les enfants ont déjà beaucoup d'activités à leur disposition pendant les récréations et cela tourne sur l'année (des ballons, des jeux d'échec, des livres, du papier et des feutres, des élastiques, des toupies, des kaplas, des jeux de société...) C'est d'ailleurs en grande partie grâce à eux car cela répond aux demandes qu'ils ont su formuler en conseil des enfants par

leurs délégués de classe. De nouveaux projets cette année initiés par les enseignants : une boîte à sons, pour créer musicalement et des boîtes à jouer à venir (matériel recyclé pour inventer et construire).

Les enseignants ajoutent que pour raison de sécurité, il n'est désormais pas permis aux élèves de rester en classe durant les récréations.

3. Langues :

→ Pourriez-vous expliquer quel est le curriculum suivi pour la partie anglaise de la classe bilingue? Est-ce que le curriculum est unifié de la grande section au CM2 ?

Si ce n'est pas le cas, cet objectif pourrait-il être ajouté au projet d'établissement ?

→ Suivi des devoirs en anglais/japonais: en ce qui concerne les parcours non bilingues, nous avons eu des retours que les cahiers ne reviennent pas souvent à la maison, rendant difficile de suivre ce qui est fait. Est-ce qu'il est possible d'organiser un retour des cahiers environ toutes les semaines?

Concernant le programme des classes bilingues, il est unifié puisque les professeurs d'anglais en charge des classes bilingues enseignent le programme de l'éducation nationale française en anglais. Ils suivent donc la même progression que leurs collègues en français.

En cas de précisions à apporter, il faut inviter les parents à se rapprocher des enseignants.

Pour le suivi du travail effectué pendant les cours de langues, la réflexion a été portée en conseil des maîtres et en réunion d'équipe en japonais et en anglais.

L'équipe d'anglais a opté depuis la semaine dernière pour un retour systématique des cahiers avec pour conséquence certains cahiers qui ne reviennent pas toujours. En japonais, les enseignantes ne font pas la même chose en fonction du parcours suivi par les élèves. Elles préféreraient que les retours des parents en cas d'incompréhension leur soient fait directement.

Le directeur précise qu'il est là aussi question de la transmission de l'information du travail effectué en classe qui peut passer par divers moyens et pas nécessairement par un retour systématique des cahiers. Il explique aussi l'importance du suivi des apprentissages à travers la communication entre parent / enfant à la maison.

La réflexion est à poursuivre en équipe.

4. Ecole et Écologie :

→ Il semblerait que toutes les classes du primaire et en particulier en élémentaire n'ont pas d'éco-délégué, pourrait-on savoir pourquoi et si il est possible d'y remédier?

→ Classification éco-école.

Est-ce que le LFI Tokyo, plus particulièrement pour cette instance, le primaire serait prêt à lancer une procédure pour obtenir à nouveau le label "éco-école"?

Dans le contexte de cette question, les parents souhaitant contribuer à une telle initiative préconisent l'étude des actions suivantes (liste non-exhaustive):

- Installer davantage de fontaines d'eau pour que les enfants puissent remplir leur gourde de façon hygiénique,
- Rappeler aux enfants de remplir leur gourde d'eau avant de sortir du LFI Tokyo afin de ne pas avoir à acheter de bouteille d'eau sur le chemin du retour
- Lors des sorties, les enfants devraient apporter une gourde d'eau au lieu de distribuer des bouteilles d'eau en plastique (évia ne suivant certainement pas un circuit de distribution court)
- Demander aux enfants d'amener leur repas pour les mêmes sorties dans leur propre boîte à bento au lieu d'utiliser des récipients jetables et des films de cellophane et des sacs plastiques. Cela implique que les enfants qui n'auront pas apporté leur déjeuner devront certainement rester au LFI Tokyo.
- Dans la mesure du possible, pour les sorties scolaires et pour classes plus âgées de l'élémentaire (au moins le CM2?), privilégier la prise des transports en commun (Métro / Train)
- Visiter l'usine de recyclage de Sumida

- g. Demander des stylos rechargeables et de préparer les recharges d'avance dans la liste des fournitures scolaires (pour tous les niveaux)
- h. Organiser une collecte permanente des brosses à dent usagées pour donner à Terracycle
- i. Demander aux parents de venir avec une tasse réutilisable pendant les événements (course de Noël, Fête du Lycée)
- j. Préparer des portions à la cantine: petit appétit, appétit moyen, gros appétit afin d'éviter le gaspillage alimentaire. Mettre les restes dans une poubelle pour le compost.

Il n'y a pas d'éco-délégués "estampillés" dans chaque classe, mais toutes les classes ont des délégués qui jouent aussi ce rôle et toutes les classes participent à une éco-école.

Le proviseur répond que le dossier pour la labellisation est très lourd à porter et nous le savons car il a été mis en place il y a quelques années (par Mme Jaffres); il ne peut être porté par une seule personne de l'établissement, même avec les parents volontaires. Des enseignants ont pris cependant des contacts et c'est donc à suivre. Il faut préciser toutefois que notre école est très avancée sur la question (potager, mur végétal, compost, tri des déchets, opérations nettoyage du quartier...) cela fait partie du quotidien de nos élèves. Le proviseur insiste sur le double niveau : celui des actions menées en classe, qui permettent aux élèves de prendre conscience de ces questions; et celui du projet ou du label, plus complexe à réaliser. Il insiste sur son souhait que l'établissement puisse reprendre la démarche de labellisation, mais le préalable est l'engagement volontaire de quelques personnels, que les parents d'élèves pourront rejoindre. Par ailleurs, il souhaite que l'établissement commence l'an prochain (2020-21) le travail sur le nouveau projet d'établissement, dans lequel la question du développement durable (importante, comme tant d'autres thématiques que l'école prend en charge) pourra trouver sa place.

Le proviseur ajoute que les questions environnementales ont déjà été revues en conseil des maîtres, et le lycée fera un retour aux parents à ce sujet.

Un représentant des parents affirme que le lycée peut jouer un rôle d'influence exemplaire sur la perception des familles Japonaises sur les questions écologiques. Il explique que, contrairement au cas en France, les Japonais n'ont pas toujours la conscience avancée envers les questions de l'environnement en général, surtout dans les sujets liés à l'utilisation du plastique, et souligne l'importance de communiquer avec les parents sur ce point.

Avant de clôturer le conseil, les enseignants soulignent l'historique du dossier de labellisation et les actions menées auparavant, en indiquant que le lycée a été construit aux normes éco-école A++. Ils expliquent aussi que l'établissement travaille énormément sur ce sujet, tout en mettant l'accent sur le recyclage dans les classes, le tri des déchets, la sensibilisation quotidienne, les plats végétariens préparés une fois par semaine à la cantine, ainsi que les nouveaux programmes de sciences du cycle 3 axés sur l'eau et l'énergie. Ils font enfin l'écho de la direction en indiquant que l'éducation écologique ne peut pas uniquement aboutir à la seule responsabilité des enseignants, mais qu'il s'agit plutôt de tout un processus impliquant la participation de toute la communauté scolaire, y compris les parents.

La date du prochain conseil d'école est fixée au 1er avril 2020.

A la fin de la séance, le Président, M. SANSEBASTIAN, remercie les participants.

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 17h40.

Secrétaires de séance

Hatem EL-NASHAR
Corinne Marcel-Huet

Président de séance

Gilles SANSEBASTIAN

Annexe 1

Attributions du conseil d'école : rôle et fonctionnement

Composition

Le conseil d'école est présidé par le directeur d'école. Sont membres de droit :

- **siégeant avec droit de vote**

- le directeur d'école
- 15 enseignants dont au moins un par niveau d'enseignement,
- un des enseignants spécialisés intervenant dans l'école
- 15 représentants des parents d'élèves, dont au moins un par niveau d'enseignement

- **siégeant avec voix consultative**

- le chef d'établissement
- le directeur administratif et financier
- l'inspecteur de l'éducation nationale en résidence

Des représentants des autres personnels qui exercent dans l'école peuvent assister avec voix consultative au conseil d'école.

Le président, après avis du conseil, peut inviter toute personne dont la consultation est jugée utile selon l'ordre du jour. D'un commun accord avec les représentants des parents d'élèves, il a été décidé de conserver le ratio un représentant par niveau (parent comme enseignant) comme dans la circulaire de 2010, soit 8 enseignants et 8 représentants de parents d'élèves pour cette année. En effet, il était extrêmement difficile pour les parents de réunir 15 parents d'élèves.

Fonctionnement

Le conseil d'école est constitué pour une année et siège valablement jusqu'au renouvellement de ses membres. Le conseil d'école se réunit en séance ordinaire sur un ordre du jour précis au moins une fois par trimestre et nécessairement avant le conseil d'établissement, et avant tout conseil d'établissement extraordinaire si l'ordre du jour le justifie.

Il peut également être réuni en séance extraordinaire à la demande du directeur de l'école ou de la moitié de ses membres ayant voix délibérative.

L'ordre du jour et les documents préparatoires sont adressés aux membres du conseil au moins dix jours francs avant la date de la réunion. Ce délai peut être réduit à trois jours en cas d'urgence.

Rôle

Le conseil d'école adopte le règlement intérieur de l'école sur proposition du directeur d'école.

Ce conseil est obligatoirement consulté pour avis sur toutes les questions ayant trait au fonctionnement et à la vie de l'école, notamment sur :

- Les structures pédagogiques ;
- L'organisation du temps et du calendrier scolaires ;
- Le projet d'école ou le projet d'établissement dans sa partie 1^{er} degré sur proposition du conseil des maîtres ;
- Les actions particulières permettant d'assurer une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à son environnement ;
- Les conditions de scolarisation des enfants handicapés en prenant en compte les contraintes locales ;
- Les projets et l'organisation des classes de découverte ;
- Les questions relatives à l'hygiène, à la santé et à la sécurité des élèves dans le cadre scolaire et périscolaire ;
- Les principes de choix des matériels et outils pédagogiques ;
- Les questions relatives à l'accueil, à l'information des parents d'élèves et les modalités générales de leur participation à la vie scolaire.